

mais elles ont en général sensiblement diminué dans les autres provinces. Il y a eu amélioration de la qualité des gros bovins vendus, un plus grand nombre étant classé dans les catégories de choix, particulièrement dans le cas des génisses. Le prix moyen pondéré pour 100 livres de bouvillons d'abattage de choix à Toronto était en 1972 de \$37.20 contre \$34.30 en 1971, soit bien au-dessus de la moyenne quinquennale (1965 - 1969) de \$30.98. Le prix moyen pondéré des bons bouvillons d'engraissement à Toronto était de \$39.75 en 1972 comparativement à \$34.15 en 1971.

Les ventes de porcs se sont élevées à 9.4 millions, soit une diminution de 7% par rapport à 1971 (10.2 millions); toutes les provinces ont enregistré des baisses. En 1972, le poids moyen des porcs abattus dans les salaisons soumises à l'inspection fédérale était de 164.2 livres, soit pratiquement le même que l'année précédente. Le prix moyen pondéré de 1972 pour les porcs d'indice 100 à Toronto était de \$35.10 contre \$25.80 en 1971.

Les expéditions de moutons et d'agneaux aux parcs à bestiaux publics, aux salaisons et directement à l'exportation, et entre centres ruraux d'une province à l'autre, se sont établies à 270,948 en 1972, soit 7% de plus qu'en 1971 (253,120). Cette augmentation est entièrement attribuable à l'accroissement des ventes de l'Ouest qui a plus que compensé la diminution enregistrée dans l'Est. Non seulement les ventes se sont accrues en 1972 mais encore le prix à Toronto des agneaux classés bons était de \$31.50 les 100 livres comparativement à \$30.65 en 1971.

11.8 Aide et réglementation par l'État

11.8.1 Rôle de l'État dans l'industrie des grains

L'intérêt et l'engagement de l'État dans l'industrie des grains datent d'avant la Confédération et se traduisent par une série de politiques concernant l'utilisation et l'aménagement des terres, les moyens de transport, les élévateurs à grains, l'entreposage, la manutention et l'expédition, les méthodes et moyens de commercialisation, la sécurité du revenu, et les multiples ramifications de la concurrence internationale et de la recherche d'une collaboration internationale en ce qui touche la vente des grains. Les organes actuellement chargés de concrétiser le rôle de l'État sont le ministère de l'Agriculture du Canada, le ministère de l'Industrie et du Commerce du Canada et des organismes semi-autonomes comptables au Parlement par l'intermédiaire de ministres de la Couronne — la Commission canadienne des grains et la Commission canadienne du blé, ainsi que l'Institut canadien des grains. Le Conseil canadien des grains a été créé pour servir de cadre à la coordination, à la consultation et permettre d'en arriver à un accord en ce qui concerne les propositions soumises par l'industrie à l'État. Un groupe spécial de consultation sur les grains a été formé afin de coordonner, revoir et recommander des politiques fédérales, en tenant compte des intérêts de toutes les organisations concernées. Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé est désigné comme principal responsable de la politique des grains du gouvernement fédéral.

11.8.1.1 Comité des grains

En 1970, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a constitué un comité spécial de consultation sur les grains (connu sous le nom de Comité des grains) composé d'experts-conseil provenant du ministère de l'Agriculture du Canada, du ministère de l'Industrie et du Commerce, de la Commission canadienne des transports et des sociétés ferroviaires. Sous la direction du ministre, le Comité des grains étudie les problèmes de l'industrie des grains du point de vue de la production, des moyens de transport, de la manutention et de la commercialisation, propose des mesures destinées à assurer un équilibre entre la production de grains et les marchés connus et projetés, découvre et exploite de nouveaux débouchés et cherche à accroître l'efficacité des opérations de manutention et de transport des grains de façon à répondre à la demande des marchés intérieur et d'exportation. En outre, il coordonne, revise et recommande des politiques fédérales concernant les grains et la production de grains. L'application des politiques ultérieurement adoptées par le gouvernement se fait par l'intermédiaire des ministères ou autres organismes intéressés à l'industrie des grains.

Production. Le ministère de l'Agriculture du Canada dirige un programme fort diversifié de recherche sur l'amélioration des plantes et les méthodes de production en vue d'améliorer les variétés, les rendements et la qualité des grains en demande sur les marchés intérieur et d'exportation. Depuis récemment, on renseigne les agriculteurs, bien avant la période d'ensemencement du printemps, sur les prix initiaux qu'ils sont assurés de recevoir pour leur